CONDITIONS GENERALES:
Conformement aux dispositions de faricle R 211-12 du Code du Tourisme, les dispositions des anticles R 211-3 à R 211-11 du Code du Tourisme sont reproduites à titre de Condisors
Générales de Vanir e la applicables exclusivement à forganization et à la vente de voyages, sépors et forfast sourisques au sens des ancides L 211-1 du Code du Tourisme. La vente de voyages et de sépors ent régie par les dispositions du Code du Tourisme anns que par les condisors générales de vente ci-apités

voyages et de sépurs est régie par les dispositions du Code du Tourisme tinns que par les conditions générales de vente ci-aprèle
<u>Anticle REILLS</u>

Sous réserve des exclusions prévues tous troisième et quarrième alinéas de l'article L. 211-7, toure oftre et toute vente de prestations de veyages ou de sépurs donnent leur à la remine de
documents appropries qui répondent aux régles définies par la présente section. En cas de vente de litres de transport aérien ou de titres de transport aérien poor reserve ous excussions previews and storeure et quanteme amends due l'amère. L'ét-l', journo our et noue verne de présisions de vérigles à lou sejours connent leu à la remais de houmains apprents qui prépart qui produit par le régles défines par la présente sécoir. Dit ca de vente de titre de l'ampour alément ou de lisse de terraine talier ne la presisions bles à ces transports étant ou de lisse de terraine talier par réglester au monicompagnée de prestainors bles à ces transports étant un plus réglester au monicompagnée de prestainors bles à ces transports de l'ambient de l'amb des divers éléments d'un mêm forfait borraite, la nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquêt en la totalité du voyage, sem par le transporteur ou sous sa des divers éléments d'un mêm forfait borraite, ne soustrait pas le vendeur aux déligations qui la sont faires par les dépositions réglementaires de la présente section Article PRILI-51.

L'échange d'informations préconstructuélles ou la mise à desposition des condisons connactuelles est effectuée préce tils exercise précent précent de la présente section au régliaire précent précent précent précent précent par le précent de la présente section au régliaire précent précent précent par le précent de la précent de son de la distinction de la faction de l'adverse du vendeur aves que l'indication de son immanisculation au régistre préver aux ne d'annice L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'information de la fédération ou de l'union mentionnées au describre alinée de l'ancie R. 2.11-2.

Préside REILE-FILLE PRÉSIDE L'ÉCHANGE DE L'ALT-SOU, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de la fédération ou de l'union mentionnées au describre alinée de l'ancie R. 2.11-2.

Préside REILE-FILLE BONDAIRE de l'ancie de la précent de la fédération ou de l'union mentionnées au describre alinée de l'ancie R. 2.11-2.

Préside REILE-FILLE BONDAIRE de l'ancie de l'indication de la fédération ou de l'union mentionnées au describre alinée de l'ancie R. 2.11-2.

Préside REILE-FILLE BONDAIRE de l'ancie R. 2.11-2.

Préside REILE-

Article EXIL-19
Philabalpement is la conclusion du contral, le vendeur doir communique su consommatieur les informations sur les prix, les daites et les autres éléments constituits des prestations fournes à frocesson du veyage ou de sépor têt que :

11-le descrations, les meyens, les caractificaques et les calégones de tramsports utilisé
21-le mode d'hibergement, as situation, son niveau de control et ses principales caractifratiques, son homologation et son classement touristique conrespondant à la réglementation ou aux caspes du payer d'accuel;
31-les prestations de institutation proposées;
41-le descrations de inferienze brungal 5 agri dus criccut
51-les Simmaliés administrations proposées;
41-le descrations de inferienze brungal 5 agri dus criccut
51-les Simmaliés administrations et availaires à accomple par les nationaux ou par les responsants d'un autre Etait membre de l'Union européenne ou d'un Etait partie à l'accord sur l'Espace économique européen cas continement, de handuresment des frontaires anniq que leurs délais d'accomplissement;
61-les values, secursions et les suitres services notas dans le fortale ou éventuellement dépondites minyennent un appliement de prix.
71-les talle minimie ou mammilés du pour permetant in affaitable on du veyage ou du séque set subordonnée à un rembre minimal de parcopans. Le date limite d'infirmation du consommateur en cus d'annufation du veyage ou du séque; est subordonnée à un rembre minimal de parcopans. Le date limite d'infirmation du consommateur en cus d'annufation du veyage ou du séque; est subordonnée à un rembre minimal de parcopans. Le date limite d'infirmation du consommateur en cus d'annufation du veyage ou du séque; est subordonnée à un rembre minimal de parcopans. Le date limite d'infirmation du consommateur en cus d'annufation du veyage ou du séque; est subordonnée à un rembre minimal de parcopans. Le date limite d'infirmation du consommateur en cus d'annufation du veyage prountait partie de la control de la rembre de l'incontration d'annufation d'un so

icle R211-5

Anticle 2013.

Anticl

Article R211-5

Le contrait procle entre le vendeur et l'acheleur doi être écrit, étable en double exemplaire donf fun est tentis à l'acheleur, et signé par les deux parties. L'orsque le contrait est conclu par vois éléctronique, è est fait application des articles 1999-1 à 1390-11 du code roivil. Le contrait des componner les clausses suvrantes.

I' Le nom et l'acteurs du vendeur, de son grainet et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur;

2' La destination ou les déstinations du voyage et, enc de ségour fisacionne, les différentes précedes sel leurs dates;

3' Les mayers, les canarderistiques et les exalprées des basespois subsets, les désires et leurs départs et entres d'entres.

4' Le mode d'hébergement, sa situation, son reveau de confort et ses principales caracitérisiques et son classement tourisique en veru des réglementations ou des usages du pays

discount.

5° L'inferiaire lorsqu'il s'agit d'un cercait;

6° L'inferiaire lorsqu'il s'agit d'un cercait;

7° Les violet les excursions ou autres services richa dans le prix total du voyage ou du sépour;

7° Les violet, les excursions ou autres services richar dans le prix total du voyage ou du sépour;

8° L'inferiaire lorsqu'il s'agit d'un cercait;

8° L'inferiaire resistances factureles ainst que l'indication de toute feronon eventuelle de certie facturation en vertu des dispositions de l'article R 211 8

8° L'inferiaire ne soot pies notices dans le priva de lou des prestitants fournisses.

10° Le calendéer et les modalisés de paerment du prix ; le demon versement effectué par l'acheleur ne peut être inferieur à 30 % du prix du voyage ou du ségour efficiel les modalisés de paerment du prix ; le demon versement effectué par l'acheleur ne peut être inferieur à 30 % du prix du voyage ou du ségour efficience in a service par l'acheleur ne peut être inferieur à 30 % du prix du voyage ou du ségour et distingéer l'acheleur ne peut être inferieur à 30 % du prix du voyage ou du ségour et doit être effectué lors

The Latestands in a minimum september of the lates in virging out is bijour.

If Les modisions particulières demandées par l'achievar et acceptions par le vendeur.

If Les modisions particulières demandées par l'achievar et acceptions par le vendeur.

If Les modisions particulières demandées par l'achievar et acceptions par le vendeur.

If Les modisions particulières demandées par l'achievar et acceptions par le vendeur, et la cas échéant, signalée par écrit, à l'organisatiour du voyage et au prestattant de se melleurs délans, par lout moyen permetant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, la cas échéant, signalée par écrit, à l'organisatiour du voyage et au prestattant de se

Concernée.

13" La dale initie d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du sépur par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage nu du sépur est léte à un nombre minimal de participants; conformément aux dispossions du 7" de l'arude R 211-4;

14" Les condisions d'annulation de halture contractuelle.

15" Les condisions d'annulation de halture contractuelle.

15" Les précisions concernant les reques couverts et le montaint des garanties au têtre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile prefessionnelle du

The disclosions concernant is entirely assurance convent is an instant as yearness as the disclosions concernant is contrained assurance convent in the contrained assurance convent in the contrained assurance convent certainer ranges periodises; nonamental is faired as reparament in contrained discontrained assurance convent certainer ranges periodises; nonamental is faired as reparament in contrained discontrained assurance convent certainer ranges souverts at lets mopes excita;

18 La destinate discrimination du venderione on care du ocsioni to contraine principatione. It is not in the contrainer principation of the contrainer principation. It is not in the contrainer principation. It is not in the contrainer principation. It is not in the contrainer principation of the contrainer principation. It is not in the contrainer principation of the contrainer principation of the contrainer principation. It is not in the contrainer principation of the contrainer of the contrainer principation of the contrainer pri

Article RZ11-8
Longue le contrat compone une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévises à l'article L. 211-12, é doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la higuil la basse, des variations des prix, et rotamment le montant des finsi de l'ansigner et baser y afferentes, la ou les devises qui pouvent avoir une incidence sur le prix du voyage sépur, la part du prix à la vapelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises reterru comme référence lors de l'élablissement du prix figurant au contra;

qu'à a losses, une sur soupre la vanation, le cours de la ou des devises relevu comme référence tors de l'autorité par à s'appelle s'app

sommes verdes; "gol accorpter ta modification on a vergety or assessment previous parties; loade demonston de prox veret en diduction des sommes restant beentuellement dues par (achetour et. si le paiement digà effectué par ce demier excéde le prix de la prestation modifiée, le texp perçui doit lair être restotué want la date de son départ de la chapter de la prestation modifiée, le texp perçui doit lair être restotué want la date de son départ de l'achetour, le vendour sonule le vergege ou le sépour, à doit informer facheteur par lout moyen permettant d'en obtenir un account de réception; l'acheteur, sans prépagre des recours en réparation des domnages sentuellement subre, obtenit après du vendour le remboursement immédait et sans penalité des sommes vendes. (acheteur report, dans ce cas, une indemnité au mons ágale à la pénalité qu'il aurust supportée si l'annutation était intervenur de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne fient en aucun cas obstatel à la conclusion d'un accord amable syvant pour objet l'acceptation, par l'achetour, d'un voyage ou sépour de substitution reconné par le vendeur.

Article R211-11

Lorsow, aprice le dipart de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilés de lournr une pair prépondirante des services prévirs au contrait représentant un poursonitage non négligeables du pur honoré par l'acheteur, le vendeur doi immédiatement prinche les dispositions suivanires sans préviger des noceurs en réparation pour dommages eventuellement subsi l'autriproposer des prestations en remplacement des prestations années prestations exceptées par l'acheteur sont de qualité informet, le vendeur de la la médibource, des son notice, it différence à par : sub, s'il en peut proposes assure perstation de remplacement ce sont de racheteur pour des mosts valables, fournir à l'acheteur, sans suspilinement de prus, des tiens de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être puples équivalentes vers le beu de départ ou vers un suire leu accepté par les deux partes. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R 2014.

# CONDITIONS PARTICULIERES (modifiées au 1er Septembre 2015) :

CONDITIONS PARTICULIERES (modifiées au 1er Septembre 2015):

Der Condigno Parcialers vernent complète les Condinnes Gérénales de Vinine et par contéquent prévalent sur ces dermères

Les dies condisons parcialeires ent été éléborées conformément à la lightation agolitable en maiétre de versis de vergiges et notamment à la los de 21 jan 2004 pour la confiance en l'économie numérique sous réserve des dispossions spociales des inquises et existe de dispossions parcialeires entéronantes numérique sous réserve des dispossions au réserve d'engapeur, est amme de la condition particulaire les particulaires et l'économies numérique sous réserve des dispossions parciales d'engapeurs en ces particulaires et l'économies numérique sous réserve des dispossions particulaires et l'économies numériques des la tentifications de la conditions prévales et l'active à la conditions précisées à quelle la conditions précisées à capital.

Des l'objects de l'économies de la condition précisées à capital des présissants prévales pour chaque séjour ou voyage, mentionnées soit sous forme d'un divers ou proposition, soit solon le catalogue de l'année en œurs précisant le lippe d'intérepérant plus des diseases de l'économies de présissants plus des présissants en particulaires de l'économies de la condition précisées de la présissant les particulaires de l'activités des présissants en la comparticulaire de l'activités des présissants en la comparticulaire de l'activités des la sont de l'activités des diseases des présissants en la compartice de la condition particulaires de l'activités des présissants en la comparticulaire de l'activités des la conditions des des la condition particulaires de l'activités des la condition des des la conditions des des la conditions des présissants de la condition de la condi

fenoms tout notire possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons des amenés, fossque les circonstances nous y contraignent, à substituer un moy trasport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un ilinfrarre différent ou annuéer certaines excursions, sans que ces modifications exceptionnelles ne préjugent des recours en répa pour dommages éventuellement subs

## c. Formalités administratives et sanitaires :

G. <u>Formalities administratives et amitables</u>:

Pour les responsants fampses, nous domons les rensergements sur les vesas el les veccons augès pour chaque pays, pour un sépour inumisque, dans la nútrique in information sudice ou connelle praisque à de nos fiches ou carnels de veyages. Neamons, compte tenu de l'évolution parlos mpice de la situation politique et sanitaire de certains pays, è es naturalement impossible de rensouvelle systématiquement ces informations (formalisés artinonistatives et sanitaires). Les informations disponibles lass plans réconsers portes nontes connaissances ous sonnet données à partir de sources Societies. Un passager qui ne poursair entrebunquer sur un vid, jaine de présente les dans des professes connectes de visconaisme, blicit ...), ne poursair présidents à aucun remboursement de la partir d'Expert Vivages. Il en extel même pour les exactes, les transits, et l'acconnaissament des formalités reste à voire charge dans les pours de présentes de source de professes de visconaisme, blicit ...), ne poursair présidents à aucun remboursement de la partir d'Expert Vivages. Il en extel même pour les exactes, les transits, et transits, et l'acconnaissament des formalités estes à voire dans générales de source de source de source de source au commande de l'acconnaissament de la manural de l'acconnaissament de rembourse de rembourse de la rende de bliefs ne possesson de les carnets de vacconaison à pur ...

Réclassantiers : L'étude des dissesses pouvers au nource au de rembourse qui en average de l'acconnais de l'acconnaissament que le s'acconnaissament que le s'acconnaissament que le s'acconnaissament que la s'acconnaissament de la partir de l'acconnaissament de la partir de l'acconnaissament l'acconnaissament de l'acconnaissament de l'acconnaissament de l'acconnaissament de l'acconna

influence, aucrès de l'ambassation concernée correspondant à leur assistants En card de volt les fires de défenéeux et l'actual de pressent de montre de l'actual de billet ne prosession de leur carrei de vaccination à pur d.

d. Résimilations: L'Utual des dossess pontes uniquement sur les élèments controllatés de volter réservation. Toute défaultance dans l'exécution au create uniquement sur les élèments controllatés de volter réservation. Toute défaultance dans l'exécution au create, constatés sur place, des têtre signifier et placifiée à placifié place du le proposition de l'actual de des dossess pontes uniquement sur les élèments controllatés de volter réservation. Toute défaultance dans l'exécution de contrait, constatés sur place, des têtre signifier de place tot possible, pue deux, par le claim au prestation concerné, aintre qu'il l'organisation ou son représentant.

Toute apprésation d'orde subject fin sees pass prise en compile. Toute réclamation résière à l'ors vivage des étre adversée à Copin Vivages, par courner recommandé, accompagnée des institutions on du doutre étre de notre prestation, des rédients des rédients de la disse de l'exercé de l'ad des des rédients de l'actual sur les sur l'actual de la déside de la déside de la déside de l'actual de la déside de l'actual de la déside de

Conformément aux dispositions des annoises R211-4 et R211-5 survivels, les informations meninomées sur la proposition ou devra prevent faire folget de certaines modifications. Ces deminées serior potrete à la commissance du cinéen préalablement à la synature du contrait.

Candidises de medifications ou d'annoise de la sépance de la contrait de la contrait ou avantation de la proposition ou avantation des juvenir par lettre terrorisment de l'Approach Coen Voyage, 41, no de l'éve-Yori, 38000 Génotée

Dies le carbe d'une assurance optionnelle, si vous efficiate une modification (a fissurance que vous avez souccires sera réclaite sur un noveau voyage et rélapsible en forcion du monitant de voire nouveau voyage. S'uvou efficiate une monitaite nois provident de l'éve de l'éve de la course de la carbe d'une assurance qu'entre de la carbe d'une anutation relevant de fancile R211-9, l'assurance sera remoursable (et : croutic ou sépur annoile du finir d'Opin Voyage).

L'ou voyage écourté, loute préssant non utilitée par le voyageur ne peut donner leu à aucun remboursement. La modification des préssants peut des la course de la carbe de la aucun remboursement. La modification des préssants de la certain de la carbe de la aucun remboursement l'au modification des préssants de la certain de la carbe de la aucun remboursement l'au modification des préssants de services, les pours emenance suppréssant tainterse. Cest deminées ne service de nucleur les sépons de la certaine, sur part set et allabilés sur un nouvez de pour le des contraits de supérior de la certaine les supériors de la carbe des la carbe qu'et de la carbe de la

Vels et détériorat Nous ne sommes interestructures and the state of the state

Note ne sommes pas responsables des outies ou des portes desdat objets ou des achets personnels dont vous serez responsables. Il Coccasion de votre volyage ou de votre séport hôbbles.

Dem tour les cas de vote ou de déséroration, Cyen Voyages ne peut être leur pour responsable et vous encourage à prescrer une assirance conzernal ce vypage de reque Comescalitent de désaut.

Les entancions concernant le voyage (frailes cât passyagable co-dessous)

Autono (1 la point des bagges saluries et différent storie nies vols et les compagnages. Neus consultérs au plus tard 10 jours avant le départ, par convocation ou par la remise de voltre cantre de voyage (cf. alinés cât passyagable co-dessous)

Autono (1 la point des bagges saluries et différent storie nies vols et les compagnages. Neus consultérs au saluries de la compagnage de la cantre destable.

Procédiars administratives et confidére étables des la laternations personnelles des anticleatests;

a la compagnage de des la cantre désaults de la cantre désaults de la cantre désaults.

Procédiars administratives et confidére étables de la cantre désaults de la cantre désaults de la cantre désaults.

a la compagnage de la cantre de voyage de la cantre désaults de la cantre désaults.

a la compagnage de la cantre de la cantre désaults.

b confidere à la pour vous gaunt et galorier et les later de certains vols 1 cant confidére au les leux d'hôbergement (normon) Dans certains cas, nous pouvour ous démander cette las confidéres au les leux d'hôbergement (normon) Dans certains cas, nous pouvour vous demander cette la se leux d'hôbergement (normon) Dans certains cas, nous pouvour vous demander cette later de la répartise de la cantre des la cantre de la cant

Assurances (expensabilità Quile Prafessionnelle (obligatales). Conformement à la Lo., Open Voyages a souscrit une assurance responsabilità Curie Profession assurance responsabilità (ordie Prafessionnelle (obligatales) experimente le description de cette assurance paul être communqui à votre demande. Assurances de textende factifaltates (ordinarios emplaces casponses asprons assurance que pau commun les participants (ordinarios experiment). de sejour, responsabilità curie du voyageur, individuel accident, frass de recherche et de tauvetage, retant d'avoin et de train, retour impossible complémentaire assirances.

elc. Selon la garantie choisie, cetie desnière peut être étendue et bénéficier de plus d'options et de plus de couvesture. Chaque descriptif et le détail des garanties peuvent être communiqués à

Is demande do clein

Gette assurance poor être visible netamment au n'evau de la sacratife amoulation deit être contractie au mement de Tinastristion.

Informations complémentaliers en cas de veil : En cas de veil où ben d'un participant avec effaction uniquement, les instrumones déducent une franchise par sinistre ainsi qu'un toux de vetant la remboursement est efficués uniquement un précentaison du la faction de despots des desteur lepoux, vielement de marque. ) qui ont des financhises souvent plus importantes.

En cas de prete au de voil de publices dédentés étitu de tires de sinancipour situe d'explose, Open Vigogers à efficieres d'adeir le clein à ennoveler ces documents ou pourra faire des avances de manaite à ce que le participant puisse continues ou veyage manaitement. Els nommes devente nous éte rethinancier en fin de signit, out par le participant directement, sois par le participant (cleint group) selon un commun accord

Per contre, suon membrusement ne pours faire décis avances de manaite et clein à ennoveler est de dépard ou su restour (cleis, prothèses, l'Antites ).

Dans le cas de vanissame, de destruction, de dégradation vicinitaire ou de voil, toutes les compagness d'assurance, pouvent limiter les garantes accordées et engager la responsabilité cuile des participation.

Civile des participation ("Open vivages doit mettre à déposition du clein les descripts des garantes dis lors que ce demer en a las la demande. Le clein pourse consulter ces descripts."

Cere des percuparios.

Develo d'information: Coen vovanes doit metre à disposition du client les descriptifs des garantes des lors que ce demier en a fait la demande. Le client pourra consulter ces descriptifs

Legent In positionisms. Upon to vigope con miner a proposition to sense in society or or participation or grained in the society of the position of the society of the

Les Tites Immonitories de la financia del la financia de la financia del la financia de la financia del la financi

appication à l'intégrable des sonnes retains dust un taux d'intérêt de 0,75% par mos de retard. Une facture correspondent au après la dies déchéance non recoverée.

Dans le cas de biliste de transport eu de prestations nen rembournables et non modifiables, l'intégralité du montant est et du chapite le suchprisons et palement).

N. Fris d'ammétalism.

En card d'ammétant tout du chard regions signalure du contrat de voyage ou après la réservation fierme d'un voyage, é sera réteru.

Après de Diport du départ.

A mons de 00 purs et plus de 15 purs du départ.

A mons de 00 purs et plus de 15 purs du départ.

A mons de 00 purs et plus de 15 purs du départ.

O'Xi du pres total

A mons de 16 purs ou en cas de non présentation au départ.

100% du pres total

En cas d'annutation partielle (pour un groupe), après signature du contrat, les mêmes conditions que celles de l'annutation totale seront appliquées pour chaque particip

annula. A note: ... It is parlemane (client groupe) remplace une annulation par une autre inscription, aucun trau ne sera meleru, excepté coux imputés directement par la comp lout autre prestatore) pour le changement de nom

Dans le cas d'annulation de voyages comportant des billets de transport ou des prestations non remboursables et non modifiables (ex: des billets de concerts ou les entrèses de certains parcs) ainsi que peur des veyages dont les billets d'arons ont déjà été mini, al sera appliqué quelle que soit la date d'annulation, 100% de frais sur ces billets ou prestations non remboursables es lognocertanges ainsi a des d'annulation (qu'en treatant de veyage après déduction du lainf des bilets ou prestations non remboursables es lognocertanges ainsi a des d'annulation (qu'en treatant de veyage après déduction du lainf des bilets ou prestations non remboursables et non modifiables)

S A R L OPET VOYAGES au capital de 20 500 E.
Selga socal: 41 nue de New York. 38000 GREHOBLE.
N° SIETE: 438 Fâter 20 00073. R C P Generola ACTINISA RCS Grenoble. Code APE 79 11 Z.
Immaticable au Registra des Optimisers de Veyages et de Efigura Albus Fisnos sous le numéro IMO8100006
Membre de fA P S T. (Association Professionnelle de Soldenié du Toursme) pour la grannier financière.
Assurances veyages facultaires. L'Européenne dissurances, 20 neu des possionners 925/22 HealitySene Ceder.